



## RÈGLEMENT DES TOURNOIS DES ÉCOLES DE SAINT DENIS 2018

Article 1 : Le tournoi est ouvert à tout joueur titulaire de la licence A ou B de la FFE.

Article 2 : Le tournoi respecte le règlement de la FIDE pour les tournois non supervisés, congrès de Tallin. L'article A.4 du livre de l'arbitre s'applique pour l'intégralité de la manifestation.

Article 3 : Le nombre de rondes est fixé à 5. Les inscriptions, sont closes 15 minutes avant le lancement du tournoi. Il est fortement conseillé d'inscrire les enfants à l'avance par l'animateur responsable.

Ouverture de la salle au plus tard 13h00

La première ronde débutera à 13h 30

Article 4 : Un retard de plus de cinq minutes entraîne un forfait pour la ronde concernée, sauf si l'arbitre en décide autrement.

Article 5 : Le temps de réflexion par ronde est fixé à 15 minutes au KO par joueur.

Les joueurs sont appariés au système suisse intégral.

Si l'appariement se fait par ordinateur, le système de départage sera le Buchholz tronqué, le cumulatif et le Buchholz.

Article 6 : La participation est gratuite. Les frais d'arbitrage sont à la charge de l'organisateur le club Echiquier du Nord.

Article 7 : La joueuse et le joueur ayant marqué le plus de points seront désignés vainqueur et vainqueur du tournoi. Les trois premières filles et les trois premiers garçon de chaque niveau de classe seront récompensés.

Article 8 : Tout joueur prenant part à ce championnat est tenu de respecter le présent règlement. Il sera affiché dans la salle du tournoi ainsi que la charte du joueur d'Echecs.

L'organisateur et l'arbitre de la compétition.

Arbitre  
Jean Olivier

Organisateur  
Échiquier du Nord